

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 13 octobre 2020

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

NOMS PRENOMS	PRESENCE
JANKY Eustase (Président)	P
Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe	
GEOFFROY Michel	P
GASPARD Sarra	P
GROS Olivier	P
SAINTON Jean-Pierre	Procuration à Mme Flory
Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BILBA-BOURGUIGNON Ketty	P
COLLARD Martine	P
FLORY Anny	P
Collège A - Commission recherche Pôle Martinique	
DANIEL Justin	P
JOSEPH Philippe	Procuration à M. Geoffroy
SMITH RAVIN Juliette	P
VIRASSAMY Georges	A
Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
CHALI Jean-Georges	P
JEHEL Louis	P
ROOS Christophe	P
Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ANTOINE-JONVILLE Sophie	<i>Siège vacant</i>
CHICOT Pierre-Yves	Procuration à M. Geoffroy
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BOUDHAU Marlène	P
CLERGUE Manuel	P
LEMOINE Soazig	Procuration à M. Clergue
Collège B - Commission recherche Pôle Martinique	
L'ETANG Gerry	<i>Siège vacant</i>
MAINGE Paul-Émile	P
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	

DORVILLE René	P
MEZEN Chantal	P
SILPA Fabrice	P
Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
MATHOURAPARSAD	P
REMI Céline	A
Collège C - Commission recherche Pôle Martinique	
GALY Karine	P
JO Louis-Félix	P
Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JACQUET Nathalie	A
Collège D - Commission recherche Pôle Martinique	
DESERT Gérald	A
Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
AZEDE Catherine	A
LETIN Grégory	P
Collège E - Commission recherche Pôle Martinique	
BERNADINE Jean-Marc	P
LARGEN Pascal	A
Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
COLLOT Moïse	A
Collège F - Commission recherche Pôle Martinique	
PELAGE Mirella	A
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BEHARY Franciane	P
CARAVEL Joëlle	A
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
JEAN-BAPTISTE Pascale	P
MOULLET Didier	P
Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
	<i>Vacant</i>
	<i>Vacant</i>
Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique	
CLAUDE Jean-Philippe	P
MAJOR Peguy	Procuration à M. Claude
Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
LARROUY James	P
CASSANDRA ...	A
RIPPON Carl	P
AGAPE Kéïza	<i>Vacant</i>
DAVILLARS Enric	A
TROMPETTE Thierry	A

Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
AUDAR Alvin	A
DURANTY Francesca	A
JACQUOT Elio	A
JOACHIM Rose	A
SAINT-FELIX Solène	A
TERRIEUX Declan	P
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
BENGOUBOU-VALERIUS Mendy	Procuration à Mme Behary
MARTINEZ Dominique	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
DERUSSY Odile	<i>Vacant</i>
ROQUELAURE Philippe	A
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique	
MARIE-JOSEPH Pierre	P
QUENEHERVE Patrick	<i>Vacant</i>
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
GROUGI Sophie	A
VENGETO Frédéric	A
Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative)	
LETICEE Jean-Lèn (VP Pôle Guadeloupe – Invité de droit)	A
Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative)	
MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN Odile (VP Pôle Martinique - Invitée de droit)	P

L'ordre du jour :

1. Procès-verbal du Conseil académique du 6 mai 2020 (Vote)
2. Affaires pédagogiques (vote)
 - a) Calendriers universitaires 2020-2021 des pôles ;
 - b) Proposition de modification du dispositif de valorisation de l'engagement étudiant ;
 - c) Modalités de Contrôle de Connaissances PASS/LAS et accès MMOPK ;
 - d) Création de la formation « Devenir Formateur en Simulation en Santé, année 2020-2021 » ;
3. Questions diverses

	TOTAL
Présents	28
Procurations	6
Total	34

Quorum (30) : **ATTEINT**

(Début de la séance à 9h00 heures)

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique :

Est-ce qu'on peut inscrire des questions diverses ? J'ai deux questions, ce n'est pas bien méchant, ça ira vite.

Monsieur le Président :

Allez-y, Monsieur Daniel.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique :

La première question concerne le remplacement de Monsieur QUENEHERVE dont le nom a été cité tout à l'heure. Il ne fait plus partie du conseil académique. Il est parti à la retraite depuis deux ans. Le nécessaire a été fait au niveau de la commission de la recherche de la Martinique pour son remplacement, on a proposé un nom et on n'a pas eu de suite.

Et puis, la deuxième question, j'ai beaucoup de demandes de la part de collègues, sur les fonds qui n'ont pu être mobilisés cette année à cause de la crise sanitaire : comment on fait, est-ce que c'est reportable sur l'année prochaine ?

Monsieur le Président :

Bien. On était au premier point de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal du CAC plénier du 6 mai 2020

Monsieur le Président :

Le premier point de l'ordre du jour concerne le procès-verbal du 6 mai 2020. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? S'il n'y a pas de questions ou de remarques, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique :

Je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Président :

C'est noté. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Grégory LETIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe :

LETIN Grégory, je ne prends pas part au vote, puisque j'étais absent à ce CAC.

Monsieur le Président :

D'accord il y a donc deux collègues qui ne prennent pas part au vote. Il n'y a pas d'autres abstentions ni de vote contre. Monsieur DAVID, le PV est validé. Nous allons passer au point suivant.

1. Procès-verbal du CAC plénier du 6 mai 2020	Nombre de votants	34
	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	32

2.a Calendriers universitaires des pôles universitaires régionaux

Monsieur le Président :

Le point concerne le calendrier universitaire 2020-2021. On a eu beaucoup de problèmes pour le calendrier du pôle Martinique. Nous avons reçu toute une liasse de papiers pour le calendrier, alors qu'on demande aux CFVU de nous fournir un tableau récapitulatif pour être au courant de ce qui se passe au niveau des UFR. C'était très fastidieux, et Monsieur DAVID s'est attelé à ce travail, il a fait tout le travail. Je rappelle que ce n'est pas le travail du CAC, mais le travail des CFVU, et il faut que chacun fasse son boulot. Monsieur DAVID a passé son après-midi à essayer de comprendre ce qui était écrit dans cette liasse de papiers pour établir un tableau qui vous a envoyé tardivement. Pour l'intérêt des étudiants, on a pris en considération ce travail, sinon il aurait été reporté.

Vous avez donc devant vous le tableau de la Guadeloupe et de la Martinique pour le calendrier de l'année universitaire 2020-2021 des pôles Guadeloupe et Martinique. Est-ce que vous avez des questions sur ces calendriers ?

Madame Marlène BOUDHAU, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

J'ai une question concernant le calendrier pour la Martinique. Dans les cases vides dans la colonne « Examens », est-ce que ça voudrait dire que les étudiants sont en contrôle continu ?

Monsieur le Président :

Je ne sais pas, c'est Monsieur DAVID qui a établi ce calendrier. Est-ce qu'il peut répondre ? J'avoue que je n'ai pas regardé cette liasse de papiers, j'avais bien d'autres choses à faire que de faire de la lecture.

Madame Marlène BOUDHAU, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Ça serait bien pour la visibilité pour les étudiants de spécifier « CC » ou « CT ».

Monsieur Declan TERRIEUX, Elu étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique :

Je peux répondre Monsieur le Président. En faculté de droit et d'économie de la Martinique, nous sommes passés en contrôle continu intégral depuis cette année. Du coup, nous n'avons plus de sessions d'examens comme avant. C'est mis à part pour la licence professionnelle management des organisations, mais pour le reste nous sommes en contrôle continu.

Monsieur le Président :

D'accord.

Madame Marlène BOUDHAU, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Pour une meilleure visibilité, ce serait bien que l'on mette, Monsieur DAVID, qui l'a si bien commencé, qu'on ajoute « CC » dans les cases vides et comme ça, il y a une meilleure visibilité pour les étudiants.

Monsieur le Président :

Je comprends ce que vous dites, c'est très intéressant de dire qu'il faut remplir, mais j'avoue que dans l'intérêt des étudiants, il reste une année pour le faire, et l'année prochaine je le ferai passer si les

collègues n'ont pas fait. Ce n'est pas le rôle du conseil académique. On va le faire, Monsieur DAVID va essayer de compléter ces cases vides, mais nous ne le ferons pas l'année prochaine. Merci pour cette remarque. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les deux calendriers ?

Madame Martine COLLARD, Collège A, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Monsieur le Président, est-ce que l'on vote aussi le projet de calendrier spécifique du pôle Guadeloupe ?

Monsieur le Président :

On va le voter après parce qu'on n'a pas celui de la Martinique. On va d'abord voter les deux calendriers universitaires 2020-2021 du pôle Guadeloupe et du pôle Martinique. S'il n'y a pas de remarque à part celle de Madame BOUDHAU, nous allons passer au vote.

- Monsieur le Président, je demande la parole.

Monsieur le Président :

Allez-y mais il faut donner votre nom quand vous parlez.

Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, Vice-présidente du Pôle Martinique :

Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Monsieur le Président :

Allez-y.

Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, Vice-présidente du Pôle Martinique :

J'ai entendu votre intervention concernant la liasse de papiers qui a été transmise à vos services par le pôle Martinique. Je suppose que c'est la CFVU qui l'a transmise ?

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, Vice-présidente du Pôle Martinique :

Je voudrais savoir quelle est la raison qui a amené à la transmission de documents de cette nature pour la Martinique.

Monsieur le Président :

Je n'en sais absolument rien.

Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, Vice-présidente du Pôle Martinique :

C'est pourquoi je pose la question, parce que ce que vous dites m'a interpellée.

Monsieur le Président :

Je n'en sais absolument rien. La CFVU nous a remonté ces documents tout simplement.

Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, Vice-présidente du Pôle Martinique :

J'ai entendu également que c'est un travail qui a dû être refait en central. C'est pour ça que j'aimerais comprendre. Comme Monsieur le Président de la CFVU est présent, me semble-t-il ?

Monsieur le Président :

Je ne l'ai pas vu.

Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, Vice-présidente du Pôle Martinique :

Il n'est pas présent ?

Monsieur le Président :

Non, je ne l'ai pas vu.

Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, Vice-présidente du Pôle Martinique :

Je pense qu'il faut prendre attache pour comprendre pourquoi vous avez reçu une liasse de documents comme ça.

Monsieur le Président :

Il faut savoir que le tableau que vous avez devant vous a été fait par Monsieur DAVID avec les éléments qu'il a pu sortir des documents qui ont été envoyés. Il a fait comme il pouvait. Il a peut-être fait des erreurs, c'est possible parce qu'il ne participe pas à la CFVU et il ne fait que recopier des documents, et donc faire des erreurs, ce que je peux comprendre. Mais à part les manquements et les cases vides, il n'y a pas de difficulté. Maintenant, dans l'intérêt des étudiants, à part cette remarque, je vais demander votre avis pour le vote. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Grégory LETIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe :

Monsieur le Président, j'ai une question procédurale. Est-ce que nous votons les deux calendriers en même temps, où est-ce qu'on vote séparément ? C'est parce que j'ai une observation pour le calendrier de Guadeloupe.

Monsieur le Président :

J'aurais tendance à voter les deux calendriers en même temps.

Monsieur Grégory LETIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe :

Très bien. Je pose la même question que Madame BOUDHAU concernant l'UFR SEN. Je crois que pour les masters 2 BEE, il n'y a pas de date d'examen indiquée, à ma connaissance, si je ne me trompe pas.

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Monsieur le Président, est-ce que je peux répondre ?

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Le master 2 BEE, il est vrai, a demandé à organiser les contrôles tout le long du semestre, au fil de l'eau. La CFVU avait fait la même remarque et l'UFR nous a indiqué que c'était dans l'intérêt des étudiants qui réclament ce fonctionnement. Et donc la CFVU a fini par valider le fait que les contrôles aient lieu au fil de l'eau. Chaque fois qu'un enseignement est terminé, en respectant les 7 jours de révision, le CT a lieu.

Monsieur le Président :

D'accord.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

S'il vous plaît, Monsieur le Président ?

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Je complète le propos de Madame COLLARD. Nous avons contacté les étudiants de cette formation qui, effectivement, demandaient de garder ce type de fonctionnement qui facilite la validation de leur année puisque la masse de connaissances était extrêmement conséquente pour chaque examen qu'ils auraient. Voilà ce qui justifie cette particularité sur le calendrier présenté.

Monsieur le Président :

...

Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, Vice-présidente du Pôle Martinique :

Monsieur le Président, je voudrais insister sur ce que vous avez dit concernant le calendrier pour le pôle Martinique. Vous avez fait remarquer vous-même qu'il se pourrait, puisque Monsieur DAVID a fait le travail de synthèse, seul hier soir, qu'il y ait des erreurs. Il faudrait que l'on puisse prendre en compte cela, et préciser dans le vote que c'est sous réserve d'erreurs faites dans la retranscription de la liasse de documents que vous avez reçue, tout cela dans l'intérêt des étudiants et du pôle. Puisque comme je vous dis, j'apprends cette information, vous nous l'apprenez aujourd'hui, je vais me rapprocher du vice-président de la CFVU pour savoir quelle difficulté il y a eu pour que le calendrier ne soit pas transmis comme il se devait de l'être. Voilà ce que je sollicite, que l'on puisse prendre en compte la possibilité qu'il y ait des erreurs réalisées sur le calendrier concernant le pôle Martinique.

Monsieur le Président :

Moi, pour l'intérêt des étudiants, je n'ai pas envie de mettre « sous réserve », parce que cela pose problème. Je pense qu'il vaudrait mieux que les équipes reprennent le dossier pour le mettre à jour, mais on ne va pas voter sous réserve alors que les étudiants sont déjà rentrés. La rentrée est faite, et nous sommes des adultes responsables, il suffit de reprendre ce calendrier qui a été préparé par Monsieur DAVID pour compléter les cases manquantes et faire des petites modifications si besoin. On ne peut pas revenir pour voter alors que je n'ai pas de conseil académique prochainement. C'est une épée de Damoclès jusqu'à ce qu'on revote le document. Je pense qu'il faut le voter, quitte à ce que les responsables reprennent le document et le mettent à jour.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Monsieur le Président, j'ai quelques petites remarques concernant le calendrier universitaire de la Martinique. La première remarque concerne la composante FDE, master droit privé, le stage pour les étudiants en master 2 de cette formation dure un peu moins d'un mois, c'est ça ? La date du stage est fixée au 03 mai et les résultats seront le 30 juin.

Monsieur le Président :

Oui, je constate. Monsieur DAVID ?

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles (DDRAI) :

C'est le master droit privé, c'est ça ?

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Exactement.

Monsieur Jean-Charles DAVID, DDRAI :

Sur le calendrier que j'ai reçu, il n'y avait pas de date limite de stage, si on parle bien du bon master : M2 mention Droit privé, M2 mention Droit public. Il y avait juste une date de début de période de stage. Je n'ai pas pu indiquer la durée complète du stage.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Je le dis surtout parce que, ce qui me choque, c'est un semestre pour cette formation de droit privé, qu'un semestre dure toute une année universitaire qui commence en octobre et finit en avril. Ça me choque un peu.

Monsieur Jean-Charles DAVID, DDRAI :

Oui, effectivement.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Après, ce n'est pas le pôle dont je suis étudiant, mais il y a quelque chose.

Monsieur Jean-Charles DAVID, DDRAI :

Je pense que l'année se découpe entre une partie d'enseignement et une deuxième partie d'année en stage, avec un mémoire soit de recherche, soit à visée professionnelle.

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Mais les MCC indiquent bien chaque année est organisée en deux semestres.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

C'est ce que j'allais dire, merci Madame la VP CFVU.

Monsieur Grégory LETIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe :

Excusez-moi Monsieur le Président, je ne suis pas à la CFVU, donc excusez mon ignorance si je pose une telle question, mais il me semble qu'il manque également des UFR dans les calendriers de l'année universitaire 2020-2021, sauf erreur de ma part. Par exemple, je viens de constater que je ne vois pas l'UFR Santé par exemple. Est-ce que c'est une incompréhension de ma part ? C'est ma question.

Monsieur le Président :

L'UFR Santé est transversale et ne dépend pas des CFVU.

Monsieur Grégory LETIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe :

Oui, mais nous sommes en CAC justement. Et donc la question est...

Monsieur le Président :

Vous verrez tout à l'heure la maquette de la première année de médecine. Monsieur CESAIRE sera présent tout à l'heure.

Monsieur Grégory LETIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe :

Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour votre réponse.

Monsieur le Président :

Bien, on va avancer. Il y a des remarques, on va les prendre en considération. Il y a aussi des réponses qui ont été apportées par la VP CFVU Guadeloupe. En tenant compte de ces remarques et de ces réponses, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. On va passer au point suivant.

2.a Calendriers universitaires des pôles	Nombre de votants	34
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	34

2.a Calendrier spécifique du pôle Guadeloupe

Monsieur le Président :

Je vais demander à Madame COLLARD de présenter ce calendrier.

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Nous avons les dates des événements qui ont été proposées par les services. Pour l'accueil général, c'est déjà fait. On a distingué que l'INSPE n'avait pas la même date que les autres composantes et l'IUT avait une pré-rentrée le 1^{er} septembre. Ensuite, nous avons indiqué ce qui était proposé par les différents services, donc la Journée nationale Sport Santé avec deux demi-journées sur chaque pôle (les cours sont banalisés), le Forum des Métiers le 25 novembre au matin (avec une matinée banalisée, la Fête de la Science du 09 au 14 novembre (en virtuel), les Rencontres sportives inter-filières proposées par le SUAPS organisées en deux demi-journées le 17 novembre après-midi à Camp Jacob et le 19 novembre après-midi à Fouillole, et la Journée de la culture organisée également sur les deux pôles le 6 avril à Camp Jacob et le 8 avril à Fouillole l'après-midi également. Et puis, ce calendrier comporte les dates de congés spécifiques de l'IUT qui, pour la Toussaint, Noël, Carnaval et l'Ascension, a quelques jours supplémentaires par rapport aux autres composantes du pôle. Voilà.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Grégory LETIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe :

Oui. Si on parle du calendrier de l'année universitaire 2020-2021 spécial du pôle, j'aurai juste une question à propos d'une ligne. Il est mentionné que « calendrier de l'année universitaire de l'année 2020-2021 des étudiants du pôle Guadeloupe », et en dessous, je suis interpellé par ce qui est indiqué « Pré-rentrée des personnels de l'IUT ». Je pense que cette ligne n'a probablement pas lieu d'être dans ce calendrier puisque c'est le calendrier des étudiants et pas des personnels. C'est juste cette ligne qui m'interpelle, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Est-ce que quelqu'un peut apporter la réponse ? Madame COLLARD ?

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

On va supprimer cette ligne.

Monsieur le Président :

On va la supprimer.

Madame Marlène BOUDHAU, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

J'ai une petite remarque. À la place de « ESPE », ce serait bien de mettre « INSPE ».

Monsieur le Président :

Oui, vous avez raison. Est-ce qu'il y a d'autres infos ou d'autres remarques ? S'il n'y a pas de remarques, on va passer au vote.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Excusez-moi, Monsieur le Président, concernant la Fête de la Science, ce n'est pas uniquement virtuel, il y a aussi des choses qui ont potentiellement droit d'être en présentiel.

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

À la dernière réunion de la CFVU où il y avait trois personnes, ça n'a pas été dit, et donc nous avons validé ce qui a été transmis par les composantes, que Madame RODACH a pu obtenir.

Monsieur le Président :

Bien. James, est-ce que la réponse te satisfait ?

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Non, mais d'accord.

Monsieur le Président :

Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, on va voter ce calendrier pour l'année universitaire 2010-2021. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Je vais demander au pôle Martinique de m'établir aussi le calendrier qu'on passera à une prochaine réunion du CAC.

Je vous demande une petite minute... Merci, on va continuer.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Monsieur le Président, je viens de voir une coquille, « Ascension » (avec un « sion » et non « cion ») ...

2.b Calendrier spécifique du pôle Guadeloupe	Nombre de votants	34
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	34

2.b Proposition de modification du dispositif de valorisation de l'engagement étudiant

Monsieur le Président :

Ce dispositif n'a pas beaucoup été utilisé par les étudiants. Je pense qu'il faut qu'ils s'en emparent. Nous avons deux VP étudiants et d'autres étudiants présents aujourd'hui, il faudrait qu'ils lisent le document et qu'ils puissent le diffuser à d'autres étudiants.

On nous a fait remonter une remarque (qui est encadrée en rouge, en page 4). Au lieu d'avoir une seule date pour la remise des dossiers, on a deux dates (15 octobre et 15 mars).

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Monsieur le Président, est-ce que je peux intervenir ?

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

C'est une demande qui a été faite par les élus étudiants sur le pôle Guadeloupe, d'avoir deux vagues de candidatures. On a trouvé que c'était pertinent et que ça méritait d'être testé l'année prochaine. Monsieur LARROUY va certainement en parler. Ça permettrait à des étudiants en cours d'année de valoriser ce qu'ils auraient fait au premier semestre. Je laisse Monsieur LARROUY en parler.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Merci Monsieur le Président, merci Madame la VP CFVU. On est parti du constat que l'étudiant qui s'investit en L3 et qui pense poursuivre dans une autre université ne peut pas avoir de valorisation pour les actions qu'il aurait menées sur l'année universitaire en cours puisqu'il fallait à chaque fois attendre l'année N+1 pour valoriser l'année sur laquelle on a mené des actions. Et donc, l'idée est de permettre à un étudiant au second semestre de pouvoir bénéficier de cette valorisation d'engagement étudiant à la fin de son année universitaire. Plutôt que soit pris en compte ce qu'il a réalisé l'année précédente, qu'il puisse valoriser ce qu'il a réalisé sur l'année universitaire en cours.

Monsieur le Président :

Je trouve que c'est très bien de donner cette possibilité aux étudiants. Je ne sais pas ce que pensent les autres étudiants présents ?

Monsieur Jean-Philippe CLAUDE, Vice-président étudiant, Commission recherche, Pôle Martinique :

Monsieur le Président, c'est Jean-Philippe CLAUDE, VP étudiant du pôle Martinique. Je suis d'accord avec la proposition faite par James LARROUY. Effectivement, ça permettrait aux étudiants qui seraient très actifs durant l'année dans des associations et qui, malheureusement, sont en fin de cursus en licence ou changeraient d'université pour pouvoir bénéficier de ce dispositif. À mon niveau, je pense parler au nom des autres étudiants qui sont présents parmi nous, on est favorable à cet aménagement.

Monsieur Declan TERRIEUX, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique :

Je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire Jean-Philippe. Néanmoins, j'avais une question par rapport au jury de diplôme. Quand est-ce qu'il se réunit ? C'est le cas d'une étudiante au pôle Martinique, elle n'a pas réussi à faire sa valorisation d'engagement étudiant parce que sa composante avait déjà eu le jury de diplôme, alors qu'on lui avait dit d'aller en fin d'année déposer le dossier. Du coup, il y avait ce petit souci. Quand est-ce que le jury de diplôme doit statuer sur les demandes ?

Monsieur le Président :

Il faudrait vous rapprocher auprès de votre doyen. Il ne faut pas attendre la veille pour le lendemain, mais se prendre suffisamment à l'avance pour pouvoir faire le dossier.

Monsieur Jean-Philippe CLAUDE, Vice-président étudiant, Commission recherche, Pôle Martinique :

Je crois savoir de quel étudiant il s'agit. C'est une étudiante, on l'accompagne pour qu'elle puisse re-déposer son dossier pour cette année. Effectivement, il y a un problème de communication. Beaucoup de services de scolarité dans les composantes ne sont pas au courant ou ne savent pas comment

fonctionne le dispositif. Du coup, avec le BVE et l'aide de Madame JEAN-MARIE, on essaie de faire le nécessaire pour informer assez rapidement les étudiants mais aussi les services de scolarité. On accompagne donc cette étudiante pour qu'elle puisse redéposer son dossier cette année. C'est la seule qui a fait la demande en fin d'année dernière.

Monsieur le Président :

Merci. Ça va donc être réglé.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Monsieur le Président. Je viens de lire le document et j'ai vu la proposition qui a été faite. C'est exactement ce qui avait été demandé en CFVU et que Madame la VP CFVU du pôle Guadeloupe a proposé. Par contre, je me suis rendu compte d'une chose. Pour moi, il y a une phrase qui manque de cohérence avec le principe même de l'engagement étudiant. C'est dans la partie « Exemples de forme d'engagement », au point 5, on parle d'une dispense de contrôle continu. Pour moi, c'est un point à retirer puisque c'est incohérent avec le fait d'être engagé en tant qu'étudiant dans la vie universitaire puisque notre premier travail est quand même d'être étudiant, enfin notre première obligation est d'être étudiant et de réussir aux examens, et donc je ne vois pas ce qui permettrait à un étudiant d'être dispensé ou pas de contrôle continu. Pour moi, c'est un point à rectifier. Deuxième chose, on avait aussi pensé à la bonification, c'est-à-dire le fait d'avoir entre 0 et 0,5 point sur la moyenne suivant le dossier présenté. Ce serait plus juste que le fait d'être dispensé d'un contrôle continu.

Monsieur le Président :

Vous avez posé deux questions, le fait d'être dispensé de contrôle continu et les points de bonification. Que pense Madame COLLARD ?

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

La dispense de TD était prévue et faisait partie des exemples fournis par le ministère ou dans d'autres universités à l'époque où nous avons voté ce texte. Et puis, quand on voit les différentes formes d'engagement, par exemple être sapeur-pompier ou avoir un engagement civique, c'est encore au jury de diplôme d'en décider. La commission valorisation polaire donne un avis consultatif, mais c'est le jury de diplôme qui décide. Quant au bonus, il est inclus, peut-être pas dans ce texte, mais je le cherchais justement. Il est prévu un bonus jusqu'à un demi-point de la moyenne. Il est prévu en page 3, les formes de validation, le deuxième alinéa parle d'attribution de points bonus dans la moyenne générale du semestre concerné.

Monsieur le Président :

D'accord. C'est donc bien prévu.

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Oui.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Merci beaucoup Madame la VP CFVU, mais je pensais vraiment que puisse être retiré le point 5 sur la dispense de contrôle continu. Je ne parle pas de dispense de TD, mais de dispense de contrôle continu qui, pour moi, n'est pas cohérent avec le fait d'être étudiant. Une formation qui est uniquement en contrôle continu, ça veut dire qu'un étudiant pourrait être engagé civique à l'extérieur, ne pas passer des examens et je trouve ça injuste par rapport aux autres étudiants qui sont étudiants comme lui et qui viennent en cours.

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Si le jury de diplôme en juge autrement, enfin je pense que dans ce cas, nous... il était prévu aujourd'hui que l'on vote le fait que ce soit en deux vagues. Maintenant, si on veut reformuler le texte, il me semble qu'il faut y travailler. Ça avait été très réfléchi à l'époque, nous y avons passé du temps. Et donc, si vous souhaitez que l'on fasse, on en reparle en CFVU et lors d'une réunion conjointe avec les deux CFVU.

Monsieur le Président :

On va donc voter simplement sur les modifications apportées dans le document antérieur. Il vous appartient maintenant de revenir sur le document et de discuter pour voir s'il faut l'amender ou pas. Aujourd'hui, je vous demande donc votre vote sur les deux périodes annoncées par les deux CFVU qui semblent satisfaire les étudiants. C'est bien ça ?

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Oui, c'est ça.

Monsieur le Président :

On va donc voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Je rappelle que Monsieur MATHOURAPARSAD nous a rejoint ainsi que le Professeur Louis JEHEL, j'ai vu les noms. Merci de votre présence. J'ai vu aussi que le Professeur CESAIRE est connecté. Il arrive au bon moment parce qu'on va passer aux questions relatives à la médecine.

2.c Modalités de Contrôle de Connaissances PASS/LAS et accès MMOPK

Monsieur le Président :

Il s'agit donc des modalités de contrôle de connaissances PASS/MAS et accès MMOPK (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie). PASS est pour « Parcours spécifique avec Accès Santé », et LAS est pour « Licence avec Accès Santé », pour ceux qui ne connaissent pas. Maintenant, Monsieur CESAIRE, merci d'être présent. Est-ce que tu veux prendre la parole sur les modalités de contrôle de connaissances PASS ?

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Merci, Monsieur le Président. Le Professeur DUFLO m'a demandé de la représenter en tant que responsable de l'année PASS/LAS, pour vous présenter les éléments de MCC qui ont été présentés en conseil d'UFR Santé le 1^{er} octobre. On va parcourir le document, mais vous m'arrêtez pour toute question. Le premier point concerne la notion de parcours de formation PASS/LAS, l'admission en deuxième année, le cursus de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie et de kinésithérapie – MMOPK –, on a ajouté la kiné, puisque les textes étaient centrés sur MMOP et il nous paraissait nécessaire de prendre en compte l'accès à l'institut de formation en masso-kinésithérapie. C'est subordonné à deux choses, la validation d'un parcours de formation et la réussite des épreuves. Les parcours de formation sont des parcours LAS ou parcours PASS. Pour les épreuves, on a des épreuves du premier groupe qui vont déterminer l'admissibilité ; ce sont des épreuves écrites. Les épreuves du second groupe vont déterminer l'admission... (micro coupé) ...

Monsieur le Président :

Ton micro est fermé...

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Excusez-moi. Je vous présente donc les MCC qui ont été présentés et votés au conseil d'UFR Santé le 1^{er} octobre. Le premier chapitre concerne le parcours de formation PASS/LAS. L'admission en deuxième année de MMOPK est subordonnée à la validation d'un parcours de formation et à la réussite à des épreuves. Le parcours de formation, il y en a deux possibles : le parcours LAS et le parcours PASS. Les épreuves sont de deux ordres : les épreuves du premier groupe qui vont déterminer l'admissibilité et les épreuves du second groupe qui vont déterminer l'admission. Pour les épreuves du premier groupe, pour un étudiant en LAS, il lui faut avoir validé ses 60 ECTS de l'année Licence, plus un corpus santé de 24 ECTS médecine (pour certains, en kiné, c'est moindre), un parcours santé suivant la filière et qu'il peut valider en un an à trois ans. Pour un étudiant en PASS, les épreuves du premier groupe consistent à valider 60 crédits ECTS de son année PASS, incluant la mineure disciplinaire de la licence partenaire à laquelle il se trouve inscrit, qui est à hauteur de 10 à 20 ECTS, donc inclus dans les 60 ECTS. Les épreuves du second groupe, c'est une nouveauté au niveau des études médicales, ce sont les oraux d'admission. Pour les LAS, ils vont concerner tous les étudiants admissibles. Pour les PASS, ils vont concerner la moitié des étudiants admissibles, puisque jusqu'à 50 %, des étudiants qui se retrouvent en MMOPK en provenance du LAS, seront des admis directs. Trois cas de figure : l'étudiant est admis et poursuit MMOPK ; s'il n'est pas admis, il se voit proposer une poursuite d'études dans le parcours de licence correspondant à l'UE mineure disciplinaire validée ; s'il ne valide pas ses 60 ECTS de l'année PASS, il retourne par Parcoursup, puisque l'année de PASS ne se redouble pas.

Ce qui est important de noter, la notion de deux chances est maintenue comme auparavant. Un étudiant va pouvoir accéder aux filières MMOPK s'il a effectué plus de deux tentatives, PASS+LAS ou LAS+LAS ou ayant déjà fait une année de PACES suivie d'un PASS ou d'un LAS.

En PASS, on propose que l'étudiant ait jusqu'à la date limite de désinscription de l'université pour se désister sans consommer une chance. En LAS, c'est différent, une candidature est définitive et consomme une chance lorsque le dossier de candidature complet est déposé à la scolarité de l'UFR Santé. Par dossier de candidature complet, on entend le fait que l'étudiant a validé sa mineure disciplinaire. Il est à jour au niveau de sa licence, il a validé en un an, deux ou trois ans, sa mineure disciplinaire, il dépose son dossier et c'est à partir de là qu'il lui est compté une chance. À l'issue du jury, il sera soit admissible ou pas. S'il est admissible, il passera par la procédure des oraux.

Le deuxième paragraphe, on a listé les UE de la maquette d'enseignement PASS/LAS. C'est une maquette générale, avec en jaune, les UE du premier semestre, et en ocre, les UE du second semestre. Il y a un déséquilibre qui n'est qu'apparent parce qu'au second semestre il y a des UE qui sont spécifiques à différents concours. En ce qui concerne les UE, la liste des cours figure dans la suite du document, UE par UE. On a l'UE 1 « Santé, Société et Humanités » qui est coordonnée par le Professeur Louis JEHEL, l'UE 2 « Épidémiologie, bio statistiques et économie de la santé et prévention » coordonnée par le Professeur Mathieu NACHER. Ce sont des UE qu'on va retrouver en PACES, mais dont les contenus sont grandement modifiés et rendus beaucoup plus abordables, et qui, comme la plupart des UE, reposent sur 20 heures de cours magistraux et 4 heures de ED. Les épreuves sont des QCM que l'on prévoit sur une durée de 30 minutes. Toutes les UE ont le même coefficient et compte pour 3 ECTS. L'UE 3 est nouvelle, « Informatique médicale et technologie de la communication », on a voulu rendre le programme plus actuel, et c'est le Docteur SYLVESTRE qui a proposé cette UE. L'UE 4 est « Rayonnement et Santé », pour biophysique, un classique en première année, coordonnée par le Professeur Karim FARID et le Docteur Nathalie RIZZO-PADOIN. L'UE 5 est l'UE de biochimie, coordonnée par le Docteur Georges SANTOS et le Docteur Yohann GARNIER. L'UE 6 est « Embryologie », coordonnée par le Professeur Édith CHEVRET, c'est l'une des trois UE qui sont réalisées par des enseignants qui ne sont pas dans nos territoires, mais de Bordeaux en l'occurrence. On a réussi à réinternaliser l'essentiel des UE qui ne l'étaient pas encore en les réalisant avec des enseignants de notre université ou de nos deux CHU et de collègues de la Guyane (Professeur Mathieu NACHER). L'UE 7 est « Physiologie humaine », une nouvelle UE proposée par le Professeur Rémi NEVIÈRE. L'UE8 est « Anatomie générale » par le Professeur UZEL. L'UE 9 est « Chimie » par le

Professeur Robert PELMARD. Ensuite, sur le second semestre, nous avons une UE d'anglais proposée par Monsieur PLUMAIN. Une UE « Découverte des métiers de la santé » par le Professeur PELAGE. Une UE « Santé et Environnement » que je coordonne avec d'autres collègues. Une UE « Biologie cellulaire et moléculaire » par le Docteur Georges SANTOS et le Docteur Yohan GARNIER. Une UE 14 « Histologie » par le Professeur CHEVRET de Bordeaux. Une UE 15 « Anatomie du bassin et unité foeto-placentaire » sous la responsabilité du Professeur Eustase JANKY. UE 16 « Morphogenèse et anatomie crânio-faciale et cervicale » coordonnée par le Professeur André-Pierre UZEL. UE 17 « Biomatériaux » proposée par l'université de Bordeaux (UFR d'odontologie) qui met à disposition de notre université mais aussi d'autres UFR de l'hexagone pour cette nouvelle UE. UE18 « Initiation à la connaissance des produits de santé » par le Docteur Christophe PADOIN du CHU de Martinique ; là aussi, c'est une UE qu'on réinternalise. UE 19 « Anatomie fonctionnelle de l'appareil locomoteur » par André-Pierre SUZEL. UE20 « Réadaptation handicap » par le Docteur José Luis BARNAY, c'est une nouvelle UE. UE21 « Préparation aux épreuves orales », la seule qui ne fait pas l'objet d'un examen et qui comporte 3 heures d'explication des trois épreuves orales sous forme de cours magistral, et 6 heures d'accompagnement en ED.

Dans le dispositif, on a les colonnes médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kiné, il y a un code couleur pour repérer les UE qui font partie du corpus santé. Les UE que les étudiants LAS vont devoir valider, c'est en bleu (je ne sais pas si vous avez le document en couleur). Les UE qui font partie du concours PASS sont en vert. Ensuite, en rose, nous avons des UE facultatives. En orange, nous avons noté la ligne « UE mineure disciplinaire » ... (son coupé) ... ECTS suivant les mineures disciplinaires. Un étudiant qui passe le concours de médecine, si c'est un étudiant en PASS, il va devoir valider tout ce qui est en bleu et en vert, UE 1 à UE 14, à l'exception de U9 « Chimie » qui n'est pas obligatoire en médecine mais uniquement en pharmacie. Ces UE sont à hauteur de 39 ECTS, qu'il va pouvoir compléter par sa mineure disciplinaire, donc 10 à 20 ECTS, et compléter par une, deux ou trois UE facultatives en fonction du volume de sa mineure disciplinaire. L'objectif est d'atteindre 60 ECTS.

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Si je peux intervenir, il manque le contenu des mineures. On va voter les maquettes des mineures en CFVU, c'est ça ?

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

C'est-à-dire qu'on voulait présenter ce qui est du ressort de l'UFR Santé, à savoir que le contenu de l'UE mineure disciplinaire figure, à notre sens, dans les MCC de la licence correspondante et de la composante correspondante, puisque c'est parfois 10, 12, 20 ECTS. C'est ce qu'exige la composante pour une admission en L2. À ce niveau, sur l'UFR Santé, on ne contrôle pas cet aspect.

Madame Martine COLLARD, Collège A, Vice-présidente de la Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

C'est entendu. On le votera sur chaque pôle.

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Voilà, c'est ce qui est exigé par la licence, comment se feront les épreuves, comment se feront les notations, comment ils seront validés. À notre sens, c'est bien que ce soit validé pour chacune des CFVU et chacune des licences. Donc, sur les MCC proposés par l'UFR Santé, on a le versant LAS, à savoir comment les étudiants vont être admis en MMOPK. Ils vont devoir valider le corpus santé.

Dans la colonne « Médecine », ce sont les UE qui figurent en bleu. Il y a UE1, UE2, ils n'ont pas « informatique médicale », mais UE4, UE5, UE6, ils n'ont pas « physiologie » (qui est exclusivement PAS), UE7, puis il faut descendre à UE13 et UE14. C'est ce package de 8 UE, 3 ECTS qu'ils vont devoir valider pour pouvoir valider leur dossier pour se présenter au concours. Le concours va être l'évaluation de leur parcours par le jury qui va décider de leur admissibilité ou non. Si un étudiant vise

Maïeutique, il n'aura pas certaines UE qui sont dans le concours Médecine, comme UE4 de façon obligatoire. Par contre, il aura UE15 qui ne figure pas dans le concours Médecine. En Odontologie, un certain nombre d'UE du concours Médecine et Maïeutique n'y figurent pas. Par contre, pour arriver à un total de 8 UE et de 24 ECTS au total, il y a des UE spécifiques, UE16 et UE17. Pour la Pharmacie, c'est le seul concours où va être requise la validation de l'UE9 (chimie), et UE18. Pour la Kiné, le corpus santé est moins lourd, des matières ne sont pas essentielles pour suivre le cursus de kiné. Il est important d'avoir les UE « Santé, Société et Humanités », « Épidémiologie », « Anatomie générale ». Sera aussi demandée la validation de l'UE20, qui est spécifique, (Réadaptation et handicap) et UE19 (Anatomie fonctionnelle de l'appareil locomoteur).

Un étudiant de LAS peut cibler les corpus santé d'un, deux, trois voire quatre concours. En PASS, il peut aussi présenter entre un et cinq concours, et aura cette possibilité. Souvent, les étudiants présentent deux concours (médecine et kiné, par exemple). Il peut aussi cibler un seul concours.

Voilà pour la maquette générale. Ensuite, le point 3 concerne les modalités d'accès qu'on a voulu différentes pour des profils d'étudiants en PASS ou en LAS. Pour un étudiant en PAS (point n°3), il peut être admissible à partir du moment où il a acquis ses 60 ECTS, va inclure la validation de la mineure disciplinaire. Le critère prédominant d'admissibilité va être la moyenne générale des UE obligatoires en PASS. Ces UE comptent pour 39 ECTS au niveau de la médecine, c'est sur ces UE qu'il y aura classement. Il n'y a pas de classement sur certaines UE comme « Découverte des métiers de la santé » ; ce sont des UE où il faut simplement avoir la moyenne, qui ne va pas être classante, de même que l'UE d'anglais qu'on a souhaité rendre non classante. Cela favorisait certains étudiants, mais c'est vraiment sur les UE obligatoires PASS que la moyenne est établie et qu'ils vont être classés. Cela ressemble un peu au système de la PACES. S'il y a 100 places, on va dire que les 50 premiers vont être admis directement, et les 50 suivants, les rangs 50 jusqu'à 150 vont être admis jusqu'aux oraux qui vont rebattre les cartes pour les 50 places qu'il reste pourvoir. Nouveauté pour nous, c'est une session de rattrapage, qui n'est pas pour améliorer sa moyenne au concours mais, c'est pour un étudiant qui aurait 57 ECTS, pour pouvoir valider 3 ECTS et permettre son passage en L2. Un étudiant qui part au rattrapage n'est plus dans le concours MMOPK, mais il a cette possibilité pour valider son année. Ensuite, l'étudiant PASS, sa deuxième chance s'il n'est pas admis, c'est la possibilité de présenter dans le cadre du LAS puisqu'il sera admis en L2 Accès Santé. Dans cette filière LAS, il lui faudra avoir validé 60 ECTS supplémentaires et que son dossier académique le classe parmi les meilleurs étudiants de sa formation de licence. C'est le principe général de l'admission pour les étudiants via le LAS. Pour un étudiant en LAS, il va pouvoir être admissible à partir du moment où il a réussi son année de licence et où le corpus santé est validé pour un concours donné. On a souhaité qu'il n'existe pas de compensation entre les UE santé car il faut quand même avoir des notions sur chacune de ces matières. Ensuite, le point essentiel, il ne s'agit pas de repasser pour essayer d'améliorer sa moyenne, d'autant qu'elle est acquise, et d'autant que la moyenne sur le corpus santé va jouer un rôle mineur. Le critère majeur d'admissibilité va être son dossier académique. Il doit être classé parmi les meilleurs étudiants de sa formation de licence. C'est un coefficient de 6 sur 10, si on prend en compte à la fois la note du parcours académique et la note licence (on va le voir plus loin). Le candidat en LAS qui a été admissible, qui a présenté sa première candidature et n'a pas été admis, peut représenter (c'est la notion de seconde chance) s'il a validé à nouveau 60 ECTS et si son dossier académique le classe toujours parmi les meilleurs étudiants de sa formation de licence. On a donc voulu un système en miroir où, pour un étudiant en PASS, le mode de sélection va être sur sa moyenne générale dans les UE obligatoires PASS Médecine par exemple, où on lui demande d'avoir 10 dans sa mineure disciplinaire. À l'inverse, pour un étudiant en LAS, la sélection va se faire sur le critère d'être parmi les meilleurs étudiants de licence, et on lui demandera d'avoir un 10 à son corpus santé.

Pour valider le dossier académique (point 5), on va distinguer deux notes : une note parcours académique, il aura 20 à cette note s'il a effectué un parcours sans redoublement post-bac, et un retrait de 10 points par redoublement, et une deuxième note qui va être d'importance majeure et qui

va se fonder sur les résultats lors du dernier semestre validé, c'est-à-dire le semestre S1 pour un L1, le semestre S3 en L2, le semestre S5 en L3. Pourquoi le semestre impair, c'est parce qu'il faut avoir les notes au moment où le jury va établir son classement. Comme un certain nombre de licences avait un programme d'évaluation qui se poursuivait parfois jusqu'à fin juin, notamment en contrôle continu, il était nécessaire de se caler sur les résultats obtenus au premier semestre. Et donc, on va calculer une note décile qui va correspondre, pour 75 % à son rang en termes de décile dans l'année de licence, et pour 25 % sur la moyenne obtenue durant ce semestre. La moyenne, on a voulu que ce ne soit pas l'élément majeur puisque les notations peuvent varier d'une licence à l'autre. C'est vraiment le classement dans la licence. En fait, le terme exact est « l'interclassement » entre les étudiants en LAS qui sont dans les différentes licences. C'est sur la base de cet interclassement, s'il est de l'interclassement des étudiants en LAS, il aura 20 points ; s'il est dans le second décile, il aura 15 points et ainsi de suite. Un exemple de calcul : pour un étudiant de LAS dans une promotion de 50 étudiants de licence, classé 8^{ème}, il est dans le second décile, avec 13 de moyenne, il aura une note de licence qui sera de 14,5. Les étudiants seront interclassés entre eux sur l'ensemble du parcours de formation de licence. On peut le visualiser page 5 avant de poursuivre dans l'ordre chronologique, un petit tableau qui montre les coefficients. La moyenne du corpus santé va compter pour un coefficient 2. Le fait de ne pas avoir redoublé et d'avoir eu un parcours linéaire enfin comptez pour un coefficient 2. La note décile licence, qui résulte de l'Interclassement pondéré par la moyenne, va être l'élément majeur pour établir la liste des étudiants admissibles.

Si on reprend en page 6, les modalités des examens écrits des UE santé, on part sur des épreuves d'une demi-heure, 20 à 30 QCM suivant les UE. L'examen est prévu durant la première quinzaine de janvier pour les PAS et les LAS. Pour les 9 UE du premier semestre, première quinzaine de janvier, ce qui permettait de ne pas avoir ces examens de corpus santé, en même temps que ces examens de licence. Pour les examens écrits sur les UE dispensées au second semestre, ils sont prévus deuxième quinzaine d'avril. Il n'y a pas vraiment de marge de manœuvre parce qu'il faut organiser derrière les jurys et les oraux. Il y aura une session de rattrapage à la première quinzaine de mai. Concernant la composition du jury, nous avons repris les éléments de l'arrêté du 4 novembre 2019. C'est un jury dont les membres sont nommés par le président de l'université. Comme vous le voyez, c'est un jury qui n'est pas exclusivement composé d'enseignants de l'UFR Santé. Le jury peut s'adjoindre des examinateurs qui ne font pas partie du jury mais qui participent au processus d'évaluation, en particulier pour les examens oraux, puisque les oraux sont constitués d'au moins deux examinateurs, dont au moins un examinateur est extérieur à l'université. Les éléments sont repris pour le jury des textes.

Le point 8 concerne les différents groupes d'épreuves. Pour les PASS, premier groupe d'épreuves, c'est la moyenne des notes des UE obligatoires, soit en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie, qui va être calculée. Pour l'admissibilité, cette moyenne doit être supérieure à une note seuil définie par le jury. Les meilleurs étudiants sont admis directement sur la base d'une moyenne seuil haute ajustée par le jury dans les filières santé pour un maximum de 50 % des places globales et par filière. Par exemple, le jury va établir qu'au-delà de 13 de moyenne générale, les étudiants vont être admis directement. Les étudiants qui auront entre 10 et 13, si la note seuil est fixée à 11 par exemple, les étudiants qui auront entre 11 et 13 seront admissibles. En règle générale avec, le concours se joue à 12 de moyenne générale. On peut penser qu'à 13 ou 14, on aura les 50 % admissibles directement, et qu'entre 10 et 14, on aura les étudiants qui iront aux épreuves orales. Tout ceci est déterminé par le jury. Pour les LAS, le premier groupe d'épreuves, excellence du parcours académique, c'est la note décile licence, la moyenne corpus santé, avec les coefficients dont on a parlé. Là aussi, le jury détermine une note seuil au-delà de laquelle l'étudiant va être admissible et passer les épreuves orales. Pour chaque concours, il y aura une liste d'étudiants admissibles. Concernant les épreuves du second groupe, elles sont passées en même temps par les étudiants PAS et LAS. L'ensemble des épreuves sont orales, qu'on appelle « mini-entretiens multiples » - ce n'est pas un terme qu'on a inventé, mais c'est le terme qui est utilisé à l'UFR santé d'Angers qui est l'UFR pilote sur cette réforme puisqu'ils ont déjà expérimenté ces différents modes d'accès, notamment ses épreuves orales.

D'ailleurs, il y aura demain une réunion avec la DGESIP et les responsables de première année au sujet de l'organisation de ces épreuves orales. Nous prévoyons 3 mini entretiens multiples d'une durée de 10 minutes chacun, avec un premier qui s'intitule « discussion autour d'une situation complexe », un second qui s'intitule « synthèse et analyse d'un extrait d'article », et un troisième qui s'intitule « transmission d'un conseil ». Chaque étudiant va donc passer ces 3 épreuves, et passe devant le même binôme d'examineurs. Donc un binôme d'examineurs voit tous les étudiants merci admissibles. Pour donner un ordre d'idée, à Angers, sur environ 250 étudiants qui passe par les oraux d'admission, cela représente une organisation sur 2 ou 3 semaines. Chaque mini entretien oral est coté à 100 points, et la note de 300 points sera ramenée sur 20 pour constituer la note 2 épreuves du second groupe. Le classement final est obtenu en faisant la moyenne du classement écrit et du classement oral. S'ils passent les oraux en même temps, les classements PASS et LAS sont distincts.

Un mot sur les épreuves orales, elles n'ont rien de médical ni rien de scientifique. Quelle que soit la licence des étudiants en LAS, les étudiants sont en licence de sciences ou ne sont pas avantagés par rapport à d'autres. La volonté est de tester la capacité à analyser une situation complexe, la capacité de synthèse et l'aptitude à transmettre un conseil. Cela se fait donc sur la base de sujets de la vie courante.

Voilà donc ce qui est inscrit dans les documents pour les épreuves orales. Pour le nombre de places qui n'est pas encore connu, on a proposé des chiffres à titre indicatif à ce stade. D'une manière générale, les étudiants qui entraient en PACES en septembre et l'arrêté sur le nombre de places on ne sortait qu'en janvier (il est même sorti beaucoup plus tard cette année, au mois de mai), on se base sur une projection par rapport aux chiffres de l'année précédente, mais quand ce n'est pas statué, cela ne reste qu'indicatif. Autre élément de la complexité pour cette année, on va avoir en parallèle une année de PACES qui est la dernière année de PACES et qui est ouverte pour les étudiants qui ont échoué lors de leur première PACES et donc qui doivent présenter leur deuxième candidature dans les mêmes conditions et avec les mêmes chances que s'il n'y avait pas eu de réforme. Les modalités pour ces chiffres indicatifs, le *numerus clausus* pour la dernière année de PACES devrait être connu plus tôt que d'habitude, courant octobre ou novembre. On s'attend à ce qu'il soit d'au moins 70 pour ce qui nous concerne, parce que lors du concours de l'année précédente, sur 155 places en médecine, on avait 69 étudiants qui étaient des doublants et qui ont été reçus. Donc, pour cette année on s'attend à ce qu'il y ait au moins 70 places proposer à ceux qui redoublent leurs PACES pour qu'ils gardent la même chance. Il faut donc ôter ces 70 places de nos 155 places, on tombe alors un chiffre de 85 places (si je ne fais pas d'erreur) en médecine. À titre indicatif, on propose 70 places aux étudiants PASS, 30 places pour les étudiants LAS, ce qui fait sens place, et finalement si on additionne les 100 aux 70, on est dans une augmentation par rapport à 155. Il nous reste une marge de manœuvre pour augmenter le nombre de places, en particulier en PAS, en fonction de la proportion des étudiants inscrits en PASS et en LAS. C'est un peu une navigation à vue qui est celle de toutes les universités dans l'attente du *numerus clausus* de PACES, de manière à déterminer le nombre exact de places pour chaque parcours de formation. Ce nombre de places sera arrêté sur la décision du président de l'université, sur avis conforme de l'ARS. On a donc un nombre indicatif en médecine, PAS et LAS. On a également les PASS et LAS Guyane qui viennent s'ajouter à nos étudiants de l'université des Antilles en deuxième année. On a un nombre de places en pharmacie qui prend en compte le nombre de places actuel et qui a légèrement augmenté, avec l'université de Bordeaux et l'université de Toulouse en tant que partenaires, avec lesquelles notre université devra conventionner. Pour l'odontologie, on a également un nombre de places et les universités partenaires sont encore en cours de définition. Il s'agissait historiquement de l'université de Bordeaux, mais pour des raisons en lien avec la loi Notre, avec des étudiants qui n'allaient pas à Bordeaux et qui vont devoir être désormais gérés au niveau de la région Nouvelle Aquitaine, il faut que notre UFR conventionne avec peut-être Bordeaux et Marseille pour la première année, et ensuite Marseille et Montpellier. Ce sont des discussions qui sont menées par le Professeur DUFLO avec la conférence d'odontologie. Pour la maïeutique, cela se passe au niveau de notre école, c'est un département de notre UFR. Et pour la kiné, on avait 23 places l'année dernière,

dont 20 pour le concours PACES Antilles, 2 pour le concours PACES Guyane, une place pour un étudiant en STAPS et une place pour un étudiant en licence sciences de la santé. C'est donc un nombre restreint. Là, il y a une ouverture pour les étudiants notamment en PASS Antilles et LAS Antilles, PASS et LAS Guyane. Et puis il faut prévoir le contingent d'étudiants de la PACES. Voilà, on a voulu mettre en place cette ouverture pour les étudiants LAS Antilles, avec au moins 3 places qui leur sont proposées en filière kiné.

Un point très important, les places non pourvues dans un parcours de formation, à l'issue des délibérations (c'est le jury qui est souverain et qui va établir les notes seuils), peuvent être basculées vers un autre parcours de formation. On sait qu'on est dans une première année de montée en charge pour les LAS. Un nombre de places est prévu mais si le jury ne pourvoit pas toutes les places, il peut basculer des places vers le concours PASS et vice versa. C'est quelque chose qui est prévu et qui est important pour l'équité de l'accès à ces deux parcours de formation en fonction du nombre des étudiants mais aussi des résultats.

Vous avez un dernier paragraphe sur l'ultime *numerus clausus* qui va être prévu pour la dernière PACES. Comme je l'ai indiqué, 68 étudiants de la PACES 2019-2020 étaient des doublants, et donc il faut prévoir ces places pour nos doublants de cette année.

Ensuite, point n°10, c'est la procédure d'évaluation, avec une procédure pour les PAS et une procédure pour les LAS. Je ne sais pas si je peux décrire les différentes étapes ?

Monsieur le Président :

Je pense que ce n'est pas la peine. Les collègues ont le document. Je pense donc que tu es arrivé au bout de ta présentation.

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Oui.

Monsieur le Président :

C'est une présentation très détaillée. L'esprit de la réforme était la suppression du concours, et je t'ai entendu parler de concours à plusieurs reprises. Je pense qu'il faut l'éviter car l'esprit de la loi est qu'il n'y a plus de concours. C'est une entrée multiple en médecine parce que jusqu'à maintenant l'entrée se faisait par la PACES qui était très sélective. Et puis c'est une augmentation du nombre de places, compte tenu de nos problèmes sanitaires. J'aurais juste une petite question à te poser. Sachant que nous avons prévu 70 places en LAS, et que nous espérons avoir 70 places pour la PACES, cela veut dire globalement qu'on passerait de 155 places en médecine à 170 places, soit un gain de 15 places. Supposons que le ministère donne moins de places que prévu, par exemple 50 au lieu de 70, est-ce que nous avons au stade actuel la possibilité d'augmenter le nombre de places en PASS et en LAS ?

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Oui tout à fait. L'objectif est de poursuivre l'augmentation du nombre d'étudiants qui rentre dans ces filières. Comme tu l'as dit, on avait obtenu 15 places supplémentaires, en passant de 140 à 155 pour le concours de l'année dernière. De passer de 255 à 170 places, je dirais que c'est un minimum dans la mesure où il a été effectivement annoncé que la réforme devait ouvrir la possibilité d'augmenter d'un facteur 1 voire 30 % du nombre de places, et donc d'augmenter de 1,2. Et donc, on devrait logiquement, si on augmente de 25 %, passer de 155 places en médecine cette année à 190 places en réalité. C'est ce qui a été annoncé par les autorités ministérielles, une augmentation d'un facteur 1,2 à 1,3. Donc, si on augmente de 1,25, on passe de 155 à 190 places. Ce sera une décision de l'université. L'autre contrainte, c'est la capacité de formation derrière car ce n'est pas pareil d'accueillir 190 étudiants ou 155 étudiants. Mais je dirais qu'on est surtout contraint par rapport aux années qui se font dans différentes facultés de l'Hexagone, les années 4-5-6. Dans les textes, il est fait mention du nombre d'étudiants qui accèdent au deuxième cycle des études médicales, et c'est là que va se situer

une contrainte puisque les facultés qui accueillent aujourd'hui nos 155 étudiants nous disent qu'elles sont à saturation. Et pour les capacités de formation professionnalisante, il y aura de plus en plus d'apprentissage dans des centres de simulation, et donc des moyens en termes d'enseignement. C'est un peu notre facteur limitant. Mais je pense que ce sera un bon objectif de viser de 190 places par rapport à notre démographie. C'est pourquoi nous avons affiché cette information de 100 places, et si on peut avoir une vingtaine de places supplémentaires, et s'il y a moins de place au *numerus clausus* PACES on pourra les réaffecter aux concours PASS/LAS, en particulier sur le PASS où ils sont plus nombreux à être inscrits. On ne savait pas trop comment ils allaient se répartir sur Parcoursup entre PASS et LAS.

Monsieur le Président :

L'idée est aussi de passer directement en 4e année dans notre université pour compléter la filière santé. Actuellement, il faut savoir que le premier cycle est terminé depuis 2009 et que nous avons pris beaucoup d'années pour arriver à 3 ans pour compléter la licence. On a le 3e cycle depuis 1985, et on n'a rien entre les deux. Or, le nombre d'étudiants augmente et les facultés d'accueil sont surchargées. L'idée est donc de me demander cette boîte du milieu pour essayer de récupérer nos étudiants, sachant que pour les stages, qui représentent un facteur très important dans le déterminisme, vont être suffisants, je pense, avec la naissance d'un nouvel hôpital en Guadeloupe, avec le CHU de Martinique qui peut accueillir beaucoup d'étudiants, et même l'hôpital de Cayenne. C'est donc un objectif que l'on veut atteindre. Je ne sais pas si on l'atteindra mais le projet est en cours.

Je voulais juste te poser une question concernant la maïeutique. Sur le document, il est annoncé 10 places pour les Antilles et 5 places pour la Guyane. Est-ce qu'on pense aussi avec la PACES récupérer une dizaine de places ? On était à 22 places en maïeutique, est-ce qu'on va rester à 15 ou on va avoir 18 place en PACES, qui nous permettront d'avoir les 22 places de maïeutique ?

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Tout à fait, c'est le nombre de places affiché à titre indicatif pour les PASS et les LAS, sachant que vont venir s'ajouter des places aux étudiants en deuxième année de PACES.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup. Je laisse la parole aux collègues s'ils ont des questions ou remarques.

Madame Juliette SMITH RAVIN, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique :

Oui, j'aurai quelques questions à poser. Je pense que cette présentation était très intéressante et il faut espérer qu'il y ait une grande publicité au niveau des licences. Je pense en particulier de la filière biologie, les étudiants nous posent des questions et nous ne savons pas quoi leur dire. Je voudrais savoir pour les examinateurs des oraux, est-ce que ce sont des examinateurs extérieurs ou des personnes qui seront dans les composantes de la faculté de médecine ? Je ne sais pas si je vois mal, mais j'ai constaté que nous n'avons pas beaucoup d'enseignants-chercheurs dans les autres composantes de l'UFR. Tout a l'air d'être concentré sur l'UFR de médecine, alors qu'en biologie par exemple, certains enseignants ont contribué aux enseignements de cette faculté de médecine. Est-ce que la compétence n'existe plus ou est-ce que vous avez maintenant des personnes pour satisfaire vos besoins ? et puis, troisième question, quel est le devenir de ces étudiants ? C'est bien d'augmenter les places et je suis tout à fait d'accord qu'il faut faire un second cycle mais est-ce que nous voyons nous étudiants revenir ? je pense que c'est une question qu'il faudra aborder à un moment donné enfin la faculté de médecine. Je vous remercie.

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Concernant les examinateurs, nous aurons 6 examinateurs, imaginant qu'on aura une centaine d'étudiants maximum, admettons 150 étudiants admissibles de PASS et peut-être une cinquantaine d'étudiants admissibles de LAS. Et donc, c'est à peu près 250 étudiants qui vont tous être sur une

épreuve donnée, auditionnés par le même examinateur. Dans la composition des examinateurs, il ne faut pas que ce soit exclusivement des personnes de l'université. À titre d'exemple, je devais participer aux épreuves orales en tant qu'examinateur à Angers au mois de juin, mais les oraux ont dû être annulés. La moitié d'entre eux pourront être des enseignants extérieurs à l'université. Pour ceux qui sont de l'université, il ne faut pas que ce soit exclusivement des enseignants de l'UFR Santé, mais bien au contraire, d'avoir un ou deux examinateurs de l'UFR Santé, pour faire un panachage. Cette proposition des 8 membres du jury et des 6 examinateurs sera sur décision du président de l'université. Effectivement, il faut qu'elle soit mixte et pas centrée sur l'UFR Santé. Ce qui va être discuté demain, ce sont des épreuves standardisées, des grilles d'évaluation. On s'appuiera sur l'expérience d'Angers.

Sur la deuxième question, concernant les enseignants, l'UFR s'est enrichie d'enseignants, ce qui fait que beaucoup d'UE ont pu être reprises. Par exemple, l'UE Rayonnement et Santé était faite par des collègues de Bordeaux et peut être assurée aujourd'hui par Monsieur FARID et Madame RIZZO-PADOIN, maître de conférences en radio pharmacie qui est détachée au CHU de Martinique. Il y a d'autres exemples sur la physiologie, avec le Professeur Rémi NEVIÈRE qui a pu intervenir et qui intervient de plus en plus au niveau de l'UFR Sciences. Je pense que c'est une excellente chose. On a aussi des scientifiques, par exemple pour l'UE Biologie cellulaire ou Biochimie avec un ingénieur scientifique du CHU de Martinique et un ingénieur scientifique de l'INSERM (Docteur DOS SANTOS et Docteur GARNIER). On est plutôt content d'avoir poursuivi dans ce qui s'est fait au fil des années, de faire en sorte que nos UE soient produites par des enseignants en poste aux Antilles-Guyane, qu'ils soient titulaires de l'université, c'est l'objectif cible, mais en tout état de cause, des enseignants qui sont au niveau de notre université, avec le Professeur NACHER intervient depuis l'université de la Guyane et des enseignants de nos deux CHU.

La troisième question était... ?

Madame Juliette SMITH RAVIN, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique :

Le devenir des étudiants. On augmente les places, je suis d'accord qu'il faut faire plus d'effort pour le deuxième cycle et avoir une fac de médecine de plein exercice, mais le devenir des étudiants ? Est-ce qu'une étude a été faite à ce propos ?

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Oui, il y a eu au moins 2 thèses d'exercice de médecine qui ont porté sur le sujet. Elles ont montré ce que sont devenus les étudiants. À peu près 1/3 n'avait pas répondu à un questionnaire dix ans plus tard, mais parmi ceux qui ont répondu, la moitié est restée dans les régions où ils sont partis faire leur deuxième cycle et l'autre moitié est rentrée. C'est un élément supplémentaire qui a objectivé l'importance de mettre en place un deuxième cycle chez nous.

Monsieur le Président :

Pour compléter la réponse du Professeur CESAIRE, je dirais que quand la thèse a été faite, il y avait 70 étudiants au *numerus clausus*, la moitié, environ 35, en enlevant ceux qui n'avaient pas répondu, et si on fait la moitié de 190, cela fait une grande différence. Cela fait 80 et ce n'est quand même pas mal pour la couverture sanitaire de nos régions.

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

On va aussi arriver au niveau de nos enseignants. On le voit largement au niveau de l'internat et des chefs de clinique, mais on a aussi nos premiers nommés issus de la première année en tant que maître de conférences d'université ou professeur des universités.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur LETIN.

Monsieur Grégory LETIN, Collège E, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Bonjour tout le monde. Ma question est plutôt pragmatique programme, enfin mes questions sont plutôt pragmatiques. Je reviens sur un élément en termes le calendrier des examens, je sais que ça va être hyper compliqué par exemple pour le PASS, et j'en ai conscience. Dans votre exposé, qui était très bien, avec un document très complet, j'ai entendu que les examens étaient prévus la première semaine de janvier. Pour les LAS, quand je regarde l'ensemble des calendriers des composantes qui ont été présentés, ils sont en période de réorientation en plein janvier. Et donc comment on peut imaginer des étudiants en LAS en période d'orientation et en même temps en période d'examens ? Ma question serait de savoir si ce n'est pas mieux (je sais que la difficulté est la coordination des examens) de prévoir une plus grande marge pour les examens de LAS ou de PASS, en tout cas par rapport à ce que vous avez présenté. Est-ce qu'on peut imaginer que les examens soient quand même prévus de décembre à janvier par exemple, et pas seulement pour janvier ? C'est un exemple, quitte à ce que ce soit bien coordonné. Je suis conscient que c'est très compliqué.

Ensuite, la deuxième question, tel que je lis le document, ce n'est pas la première fois qu'on en parle parce qu'on a eu l'occasion au conseil académique de décembre 2019, de mémoire, d'avoir une maquette présentée, en tout cas pour les mineures, un projet. Je sais que la tâche est lourde et complexe, mais si je me mets à la place d'un étudiant ou d'un personnel de scolarité, c'est difficile à lire pour des gens qui n'ont pas suivi ce dossier. Et donc, comment promouvoir ces formations pour des étudiants qui souhaiteraient s'inscrire ? La question est de savoir comment on pourrait avoir un graphique tout bête qui permettrait de dire « vous êtes étudiants, voilà ce qui vous est proposé ». Je pense à un document d'une page pour les étudiants et peut-être à destination des scolarités pour qu'ils puissent avoir une visibilité très rapide et succincte.

La troisième question, toujours pragmatique, quelle est la date limite de désinscriptions par rapport aux UFR ? Je ne sais pas comment fonctionnent les scolarités, mais vous avez mentionné le fait qu'on puisse se désinscrire pour ne pas perdre une chance quand on est en PASS. Mais il n'est pas mentionné les dates de désinscription. Or, on sait qu'en médecine les étudiants sont très méticuleux, friands sur ce genre de petit détail. C'était ma dernière question, et puis je vous remercie quand même pour le document que vous nous avez présenté qui me semble vraiment complet, qui demande encore déjà justement mais qui est vraiment complet dans sa présentation actuelle. Je vous remercie.

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Merci beaucoup. C'est encourageant pour notre UFR. C'est une grosse charge de travail au niveau de l'équipe scolarité, l'équipe de première année, Mesdames MITEL, NOLBAS, BORDELAIS sous l'égide de Madame MOLLENTHIEL. C'est une année complexe mais nous sommes aussi très aidés par chacune des composantes et les licences partenaires du projet. Je ne pense pas que ce soit forcément le cas dans toutes les universités, mais il y a vraiment une excellente interaction avec les deux CFVU, avec plusieurs réunions, et aussi des réunions conjointes des CFVU. On sait que cela impacte aussi les scolarités des autres composantes. Concernant le calendrier des examens, nous sommes aussi contraints par le fait que, avec la réforme, notre objectif est que les cours magistraux soient accessibles pour les étudiants sur i-cursus et que la production a commencé. Nous avons un calendrier de 9 UE à décliner et cela nous mène juste avant les fêtes de fin d'année. On a gardé une semaine de marge avant les congés scolaires. Et donc, on est contraint par rapport à ça. Les premières UE d'épidémiologie et de physiologie, qui ne concernent que les PASS, et l'autre qui concerne les deux, Embryologie et anatomie, les cours sont en ligne et les ED sont réalisés pour l'instant en distanciel dans le contexte sanitaire. Nous avons un nombre d'étudiants considérable, avec 380 inscrits en PASS Guadeloupe et 350 inscrits en PASS Martinique, 200 étudiants en LAS. C'est la raison pour laquelle nous avons pris cette option. Les ED sont enregistrés ou dispensés par groupe. La mise en place est donc assez complexe et cela va nous mener jusqu'à mi-décembre. La deuxième raison, on s'est dit que c'était une bonne chose pour ne pas être en même temps que les examens des licences, la question de la réorientation. On pourrait aller dans le sens de dire que les examens se dérouleront durant le mois de janvier c'est bon, et pas nécessairement la première quinzaine de janvier. Je ne sais pas, c'est à votre

appréciation. Après, les étudiants qui seraient réorientés, ne sont pas des profils qui vont être admissibles en Accès Santé. Seront déclarés admissibles par le jury les étudiants qui ont un dossier d'excellence. Voilà donc par rapport à la première question. Il n'y aura pas de PACES réorientés comme on avait auparavant.

Concernant la deuxième question, le graphique, je pense effectivement qu'il faut préparer un document plus lisible et visuel que le sujet complexe. Je pense notamment aux personnes qui n'ont pas participé à toutes les réunions. On va proposer un graphique comme celui-ci. On a posté un petit diaporama sur le portail PASS/LAS, mais on peut faire quelque chose de plus détaillé qui liste bien les licences et qui montre bien les parcours.

Et, par rapport à la désinscription, on s'est basé sur la date limite de désinscription au niveau de l'université. Il me semblait que c'était fin octobre en règle générale. Cela nous paraissait correct pour une désinscription au 31 octobre avant pour les étudiants en PASS. Pour les étudiants en LAS, c'est différent. Ils suivent leur cursus, et une fois qu'ils ont complété leurs 24 ECTS, ils peuvent alors déposer leur dossier et il y aura une inscription au concours. C'est là que sera décomptée la première chance.

Monsieur le Président :

Une dernière question avec Monsieur LETIN, puis on avance.

Monsieur Grégory LETIN, Collège E, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Merci Monsieur le Président. Je pense que vous avez répondu à l'ensemble de mes questions, mais du coup une dernière question s'est soulevée quand vous avez parlé des ED qui se font en distanciel ou en live. J'aurais souhaité vous proposer, en tout cas si ce n'est pas le cas, que ce soit également généralisé et enregistrée pour les étudiants LAS qui auraient un emploi du temps varié et qui ne pourraient pas suivre ce qui se passe en live. C'est une question : est-ce que ce serait possible d'avoir des cours enregistrés pour que, quand ils n'ont pas eu l'occasion de pouvoir assister à un cours parce qu'ils étaient ailleurs dans un autre UE ou par rapport à leur emploi du temps, ils peuvent se connecter par la suite (on peut imaginer le soir) et suivre le cours qu'ils n'ont pas pu suivre éventuellement ? Voilà, ce serait bien peut-être de mettre à disposition des enseignants une salle d'enregistrement quelque chose permettant de mettre en place un tel dispositif.

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Ça ce qu'on a fait avec la cellule TICE et la DSIN, en particulier avec Madame AUGUSTIN LUCILE-MARTY. Les ED sont enregistrés, ils sont accessibles en différé pour les étudiants. On a énormément d'étudiants. Au départ, nous étions partis sur un projet hybride avec des étudiants en présentiel et des étudiants en distanciel (au choix), et l'ED est enregistré et accessible en différé. Dans la situation sanitaire, puisque nous avons un nombre considérable d'étudiants, comme la plupart des d'UFR Santé, nous sommes passés sur un mode entièrement en distanciel, pour le temps que cela revienne à la normale. On a 2 formats proposés suivant les ED et les enseignants. Il y a un format d'ED entièrement enregistré par l'enseignant qui envoie une conférence à huis clos, qui fait ses 4 heures d'ED et qui fait en sorte que ce n'est pas une redite des cours mais que ce sont des exercices travaillés, présentés et corrigés. Et l'autre format, c'est de multiplier le nombre de groupes d'ED pour être plus interactif. Mais dans tous les cas de figure, le premier ED est enregistré. L'objectif est vraiment que l'étudiant qui n'a pas pu assister pour une contrainte d'emploi du temps, puisse accéder à l'ED et entendre les explications.

Monsieur le Président :

Bien. Oui, Monsieur JEHEL.

Monsieur Louis JEHEL, Collège A, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique :

Je voulais simplement dire un mot pour remercier le Professeur CESAIRE de ce travail vraiment remarquable qu'il a conduit et qui était quand même une tâche très difficile. Il a emmené tout le monde pour réussir à aboutir à la présentation qui a été faite et pour qu'on puisse avoir une formation de belle qualité qui s'annonce pour l'université des Antilles. Je voulais simplement le remercier et je me permets de le féliciter pour tout ce qu'il a pu mettre en œuvre dans cette action.

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Merci beaucoup Louis. Il y a aussi Madame MITEL qui a fait un travail exceptionnel on espère que tout va bien se dérouler comme prévu pour cette année. C'est difficile mais on est rendu optimiste par engagement des enseignants et des coordinateurs, et aussi le soutien des autres composantes.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup. Félicitations à Raymond CESAIRE, Madame MITEL et toute l'équipe de la faculté de médecine, qui a travaillé pour réaliser ce document mais aussi mettre en place cette réforme qui a posé beaucoup de problèmes au départ, et puis, progressivement les choses se décaissent et on voit plus facilement qu'au début. Voilà, merci beaucoup et j'espère vraiment que nous allons réussir cette réforme et que nous ne serons pas déçus à la fin de l'année.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Monsieur le Président, s'il vous plaît, j'ai juste une toute petite question très importante pour Monsieur CESAIRE. Monsieur CESAIRE, excusez-moi de vous déranger, une question s'est posée en commission de césure : un étudiant qui s'inscrit en PAS et qui décide de prendre une année de césure, est-ce qu'il consomme sa chance ou pas ?

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

La césure n'a pas été acceptée par la commission et on pense que c'est une bonne chose, parce qu'on voulait éviter une dérive éventuelle. On pourrait faire en sorte que les étudiants s'inscrivent, aient accès au cours et se mettent en césure pour une raison qui n'est pas justifiée, finalement se donnent 2 ans pour préparer le PASS. Ce n'est pas l'objectif de la réforme. Il faut que ce soit une année consacrée et ensuite on poursuit. Je pense qu'il faut être vigilant effectivement au niveau de l'établissement par rapport aux césures pour les étudiants en PASS. Il peut y avoir un excellent motif de césure, mais il faut vraiment que cela soit cerné. La demande a été refusée, et c'est une bonne chose.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Donc, cela veut dire que la chance n'est pas consommée. Effectivement, il y a eu un avis défavorable en commission. Mais avant tout, c'est l'UFR qui a donné un avis favorable pour que ce dossier soit présenté en commission. On a été surpris de voir le manque de cohérence entre la demande et le parcours de formation choisi.

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Au niveau de l'UFR, nous n'avions pas perçu, et donc la décision négative était une bonne décision.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup. On va continuer. Il y aurait certainement beaucoup d'autres questions, mais le document est très complet et ceux qui ont un peu de temps vont pouvoir le relire. S'il y a d'autres questions à poser, et il y en aura, vous pourrez revenir vers la faculté de médecine. Madame MITTEL qui connaît partiellement le dossier, est sur place, Monsieur CESAIRE aussi. Ils peuvent répondre tous

les 2 à vos questions. Je vous invite à vous rapprocher d'eux si vous en avez besoin. Bien, il faut qu'on vote sur les documents. Merci beaucoup Professeur CESAIRE, merci Madame MITTEL. Monsieur CESAIRE, je vous demande de vous retirer quelques minutes pour qu'on puisse, mais vous aurez aussi à présenter la simulation juste après.

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

D'accord.

Monsieur le Président :

On va donc voter sur les documents. Je pense que ce n'est pas la peine de voter l'un après l'autre, mais on va les voter en même temps. Je pense qu'ils vous ont convaincus sur cette réforme, sur la présentation et la mise en place de la réforme. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. On va donc rappeler Monsieur CESAIRE pour présenter la création de la formation de simulation en santé en lui demandant d'essayer d'aller assez vite. Je l'appelle...

2.c MCC PASS/LAS et accès MMOPK	<i>Nombre de votants</i>	36
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	36

2.d Création de la formation « Devenir Formateur en Simulation en Santé, année 2020-2021 »

Monsieur le Président :

Ce document tient compte de l'évolution de la pratique médicale. Vous savez qu'on passe de plus en plus sur les outils avant d'arriver sur l'humain. L'idée est de faire en sorte que les étudiants puissent faire leurs premiers actes sur les appareils avant d'arriver sur l'humain. Bien évidemment, on prend quand même quelques années avant que les étudiants passent par le centre de simulation. Il faut savoir qu'il y a des centres de simulation dans toutes les universités. Ils sont généralement coordonnés par l'hôpital, parce que les étudiants sont généralement à l'hôpital pour leur stage. Il faut aussi savoir qu'il y a plusieurs niveaux de simulation. Il y a un niveau 1 où ce sont des mannequins classiques, on apprend à faire des prises de sang, à faire un accouchement pour les gynécologues, à faire quelques gestes. Et puis, il y a de la simulation haute-fidélité qui nécessite une vraie formation sur des appareils très spécialisés. C'est de cette simulation que va vous parler le Professeur CESAIRE. Le centre de la Martinique est déjà en place, et le centre de Guadeloupe vient d'être mis en place. Et donc, il faut former les gens qui vont travailler sur ces appareils et former nos étudiants. Toutes les formations en santé vont passer par des centres de simulation. Il n'y a pas que les médecins, les infirmières, les sages-femmes et tous les autres vont aussi passer par ce centre de simulation. À un moment donné, il faut conventionner entre les différentes écoles et le centre de simulation pour que tout le monde puisse trouver sa place évoluer avec nos étudiants. Doyen, est-ce que tu as les documents ?

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Il faut que je le récupère pour pouvoir vous le commenter. Comme tu l'as dit, Président, c'est vrai que la simulation est au cœur du dispositif de formation aujourd'hui, pas seulement des médecins mais de tous les professionnels de santé. Il s'appuie notamment sur les centres de simulation. Il y a le centre

de simulation de CESISMA (centre d'enseignement et de simulation en santé de Martinique) dirigé par le Docteur Guillaume PHILIPOT, praticien hospitalier et médecin urgentiste au CHU de Martinique. Il y a également le centre de simulation de Guadeloupe qui est en train de se mettre en place. Ces outils sont essentiels, en particulier pour la mise en place du second cycle des études médicales, et ils sont donc amenés à se développer. Le DU s'intitule « Devenir formateur en simulation en santé ». Il est proposé à la création. Il est coordonné par le Professeur Christophe DELIGNY, médecine interne au CHU de Martinique, notre vice-doyen, et Nicolas VENISSAC. Le coordonnateur qui anime la formation est le Docteur Guillaume PHILIPOT du CHU de Martinique. Cela s'appuie sur le plateau du centre d'enseignement de simulation santé de Martinique. L'objectif est : jamais un geste la première fois sur le patient mais c'est aussi une méthode pédagogique innovante pour mettre les étudiants en situation. Le nombre de participants prévu chaque année est de 15 stagiaires. Le public concerne la formation des formateurs, les professionnels de santé et les professionnels du secours principalement. Concernant l'équipe pédagogique, on retrouve des praticiens essentiellement du service des urgences du CHU de Martinique, et aussi de réanimation pédiatrique (Docteur PIGNOL, CHU de Martinique) et, des enseignants du SAMU. Le DU est présenté à l'équilibre sur la base d'un nombre d'étudiants de 15, sur candidature individuelle et candidature conventionnée. Ce DU est très important, pardon cette formation me précise Madame MOLLENTHIEL, c'est une formation très importante pour former les futurs encadrants qui vont intervenir sur le centre de simulation de Martinique et le centre de simulation les îles de Guadeloupe. Voilà les éléments de présentation que je pouvais vous donner.

Monsieur le Président :

Merci, Professeur CESAIRE. Merci à toute l'équipe. Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

Petite précision, c'est une attestation universitaire qu'on va développer, et qui deviendra DU par la suite.

Monsieur Declan TERRIEUX, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique :

J'avais une question. Monsieur CESAIRE, vous avez dit qu'il y avait 15 stagiaires par an, sauf que dans le document, je vois 15 stagiaires par session et 3 sessions par an, ce qui fait 45 stagiaires. C'est donc 45 stagiaires qu'il y aura ou seulement 15 par an ?

Monsieur Raymond CESAIRE, PR, Responsable de la mise en œuvre de la réforme PASS/LAS :

C'est 15 stagiaires par session, et il peut y avoir plusieurs sessions dans l'année. Le volume horaire est de 51 heures. Effectivement, ils ont prévu la possibilité de faire 3 sessions dans l'année.

Monsieur le Président :

Je suis désolé, je suis déconnecté et je suis passé sur l'ordinateur du Professeur GEOFFROY. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas de questions, on va demander au Professeur CESAIRE et Madame MOLLENTHIEL de nous laisser le temps de voter sur la mise en place de cette attestation sur la simulation. Professeur CESAIRE et Madame MOLLENTHIEL, pouvez-vous nous laisser ? Voilà. On va voter sur ce document. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Est-ce que vous m'entendez ? *[Les participants répondent par l'affirmative]* d'accord, merci beaucoup. Je suis désolé, je suis déconnecté et j'ai pris l'ordinateur de Monsieur GEOFFROY pour continuer la réunion. Je suis un peu mal à l'aise mais je vais y arriver. Monsieur DAVID, est-ce que vous avez pris note ?

Monsieur Jean-Charles DAVID, DDRAI :

Oui, j'ai pris note.

2.d Création de la formation « Devenir Formateur en Simulation en Santé »	Nombre de votants	36
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	36

3. Questions diverses

Monsieur le Président :

Il y avait la présentation du renouvellement, mais ce n'était pas à l'ordre du jour, sachant qu'on a d'autres CAC avant la fin de l'année, on a le temps de le présenter. Les cours ne commenceront qu'à partir de janvier-février, on a donc le temps de valider ce renouvellement de diplôme.

Il y avait deux questions diverses. Je vais demander à Monsieur DANIEL.

Question 1

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Vice-président de la Commission recherche, Pôle Martinique

Oui, Monsieur le Président, ça ira assez vite. La première question concerne le renouvellement partiel de la commission de la recherche Martinique. Monsieur QUENEHERVE, membre de cette commission, personnalité extérieure, est parti à la retraite il y a bientôt deux ans. Et donc, il convient de proposer une nouvelle personnalité. Nous avons donc réuni la commission de la recherche juste avant le confinement, au mois de février dernier. J'ai adressé un extrait de PV à vos services et je n'ai pas eu de retour pour le moment sur le remplacement de Monsieur QUENEHERVE.

Monsieur le Président :

Si la commission de recherche s'est réunie avec un quorum et un compte rendu, et que cela a été envoyé à Monsieur DAVID, il n'y a pas de souci. Peut-être que le document ne lui est pas parvenu ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Vice-président de la Commission recherche, Pôle Martinique

Mea culpa, je l'ai envoyé à Madame LÂM. Je vais donc le faire suivre à Monsieur DAVID et je pense que le problème sera réglé.

Monsieur le Président :

D'accord, vous transférez à Monsieur DAVID et ce sera fait.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Vice-président de la Commission recherche, Pôle Martinique

Très bien.

Question 2

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Vice-président de la Commission recherche, Pôle Martinique

La deuxième question, j'ai beaucoup de remontées de la part de collègues qui me posent la question du devenir des fonds qui ont été attribués aux différentes unités de recherche au titre du BQR et qui n'ont pu être mobilisées compte tenu de la crise sanitaire que nous connaissons tous. La fin de l'année approche, je doute que les unités puissent engager des dépenses puisque nous sommes toujours sous contrainte. Qu'advient-il de ces fonds ? Je sais que si on ne les utilise pas, ça va tomber en fonds de roulement, mais est-ce que les unités de recherche, qui ont différé certaines activités, je pense notamment aux doctorants qui doivent faire des stages et qui n'ont pas pu partir, est-ce que ces unités de recherche pourront mobiliser ces fonds au titre de

l'exercice 2021, après accord des différentes autorités compétentes bien évidemment ? Voilà ma question, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Non, il n'y aura aucune possibilité de transférer les fonds de cette année sur l'année prochaine. Ces crédits tombent naturellement dans le fonds de roulement. Je suis désolé mais c'est comme ça. La CVEC peut être reportée, mais pas le reste.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Vice-président de la Commission recherche, Pôle Martinique

Je ne parle pas de report automatique, nous sommes d'accord, je connais bien cette règle. La question était de savoir s'il peut y avoir des prélèvements sur fonds de roulement.

Monsieur le Président :

Cela passe alors par le conseil d'administration. Mais pour l'instant, ça tombe dans le fonds de roulement.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Vice-président de la Commission recherche, Pôle Martinique

Nous sommes d'accord, j'ai bien compris. Je vous remercie.

Madame Juliette SMITH RAVIN, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique :

Monsieur le Président, je suis surprise que le point concernant l'enquête administrative n'ait pas été abordée. Deuxièmement, je voulais dire aux collègues que je n'ai pas signé de documents d'audition concernant cette enquête puisque j'attends toujours l'enregistrement de ce qui a été fait. Je pensais que vous alliez en parler.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas l'intention de parler de cela, et surtout pas en questions diverses. Faites-moi un courrier et je vous répondrai. Voilà, nous arrivons à la fin de ce conseil académique. Je vous remercie, et je vous rappelle que nous aurons le conseil restreint cet après-midi. Les collègues qui font partie de ce conseil, je les prie de bien vouloir être présents. Ce conseil se fera en présentiel puisque nous ne sommes pas très nombreux. Merci beaucoup, je compte sur vous et je vous souhaite un bon appétit.

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

[Intervention inaudible]

Monsieur le Président :

Je n'ai pas bien entendu, la connexion est très mauvaise. Vous me ferez parvenir les documents, pas de souci. Vous m'avez entendu ?

Monsieur James LARROUY, Vice-président étudiant, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe :

Oui.

Monsieur le Président :

Merci beaucoup. Bon appétit et à cet après-midi.

La séance est levée à 10 heures et 57 minutes.

* * *